

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 juillet 2016 à 19 heures 30 à la salle municipale située au 960, 4e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Sont présents : M.M. Christian Baril maire
Daniel Demers conseiller siège #1 (19 h 38)
M^{mes} Lorraine Séguin conseillère siège #2
Andréanne Auger conseillère siège #4
M. René Caron conseiller siège #5
M^{me} Claudette Fournier conseillère siège #6

Est absent : M. Robert Gendron conseiller siège #3

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à cette séance France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par M^{me} France Grimard, directrice générale. Un avis de convocation a été signifié à chaque membre du conseil, tel que requis par les dispositions du Code municipal.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION #2016-07-167

Il est proposé par M^{me} Andréanne Auger et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour.

1. Développement domiciliaire :

1.1 Offres de services :

- 1.1.1 Travaux de réhabilitation environnementale;
- 1.1.2 Étude faunique et floristique;

1.2 Absence de phases 2 et 3;

2. Offres de services – SNC-Lavalin inc. :

- 2.1 Préparation d'une demande d'aide financière programme FEPTEU;
- 2.2 Réalisation de devis de soumissions et assistance technique - Réhabilitation du réseau d'égout;

3. Borne circuit patrimonial – Aménagement de terrain;

4. Prêt de la chaise de tennis;

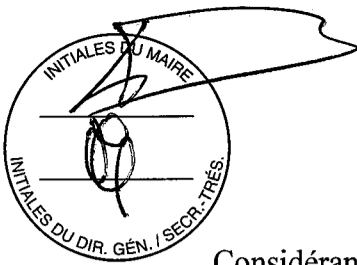
5. Centre multifonctionnel.

3. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

3.1 Offres de services

3.1.1 Travaux de réhabilitation environnementale
RÉSOLUTION #2016-07-168

Considérant que suite au résultat de l'étude de caractérisation environnementale phase III relative au terrain PE-7 dans le projet du développement domiciliaire, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige des travaux de réhabilitation environnementale visant l'excavation des sols non conformes ainsi qu'un rapport final démontrant l'atteinte des objectifs;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant l'offre de services professionnels de la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc. au montant de 3887 \$ plus les taxes applicables pour la supervision des travaux de réhabilitation environnementale et le dépôt d'un rapport;

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels de la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc. au montant de 3887 \$ plus les taxes applicables pour la supervision des travaux de réhabilitation environnementale et le dépôt d'un rapport relatif au projet de développement domiciliaire.

Il est de plus résolu de demander à l'entrepreneur Construction Lemay inc. pour réaliser les travaux de pelle et de transport des sols.

Il est également résolu que les sols soient disposés chez Enfouï-Bec à Bécancour.

3.1.2 Étude faunique et floristique

RÉSOLUTION #2016-07-169

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige une étude faunique et floristique avant de nous accorder le certificat d'autorisation permettant la réalisation du projet de développement domiciliaire;

Considérant l'offre de services professionnels de la firme SNC-Lavalin inc. de Lévis, au montant de 3521 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation d'une étude faunique et floristique dans le cadre du projet de développement domiciliaire;

Il est proposé par M^{me} Lorraine Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. de Lévis, au montant de 3521 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation d'une étude faunique et floristique dans le cadre du projet de développement domiciliaire.

3.2 Absence de phases 2 et 3

RÉSOLUTION #2016-07-170

Considérant que la municipalité avait la volonté en 2012 de faire un développement domiciliaire comportant 3 phases incluant une quarantaine de terrains;

Considérant qu'il n'y a pas de demande pour un développement domiciliaire d'une telle envergure dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que les terrains de la phase 3 n'appartiennent pas à la municipalité et qu'il serait onéreux de les acquérir;

Considérant les contraintes environnementales importantes se retrouvant sur les phases 2 et 3;

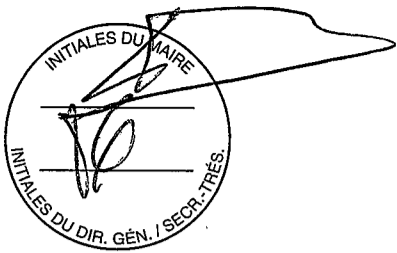
Il est proposé par M^{me} Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer que le développement domiciliaire, prolongement de la 16^e et de la 18^e Avenue comporte qu'une seule phase de 11 terrains.

4. OFFRES DE SERVICES

4.1 Préparation d'une demande d'aide financière programme FEPTEU

RÉSOLUTION #2016-07-171

Considérant que les gouvernements du Canada et du Québec en sont venus à une entente sur le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), dans lequel ils verseront respectivement 363,8 M\$ et 300 M\$ pour un total de 663,8 M\$;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant que ce programme couvre 83 % des dépenses admissibles;

Considérant que le projet : prolongement de l'égout côté-est est admissible à ce programme;

Considérant l'offre de services professionnels de la firme SNC-Lavalin inc. de Lévis, au montant de 1500 \$ plus les taxes applicables, pour compléter la demande d'aide financière du programme FEPTU en inscrivant le projet prolongement de l'égout côté-est;

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. de Lévis, au montant de 1500 \$ plus les taxes applicables, pour compléter la demande d'aide financière du programme FEPTU en inscrivant le projet prolongement de l'égout côté-est.

4.2 Réalisation de devis de soumissions et assistance technique - Réhabilitation du réseau d'égout RÉSOLUTION #2016-07-172

Considérant que dans le cadre du programme d'aide financière « TECQ », la 1^{ère} programmation déposée inclut la réhabilitation du réseau d'égout, ces travaux étant dans les recommandations du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts réalisé par la firme SNC-Lavalin inc.;

Considérant que le coût de ces travaux étant de 100 000 \$ et plus, la demande de soumissions doit se faire par voie publique, dans le système électronique d'appel d'offres « SEAO »;

Considérant l'offre de services professionnels de la firme SNC-Lavalin inc. de Lévis, au montant de 4800 \$ plus les taxes applicables, pour la préparation d'un document d'appel d'offres visant à demander des soumissions pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'égout;

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. de Lévis, au montant de 4800 \$ plus les taxes applicables, pour la préparation d'un document d'appel d'offres visant à demander des soumissions pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'égout.

5. BORNE CIRCUIT PATRIMONIAL – AMÉNAGEMENT DE TERRAIN RÉSOLUTION #2016-07-173

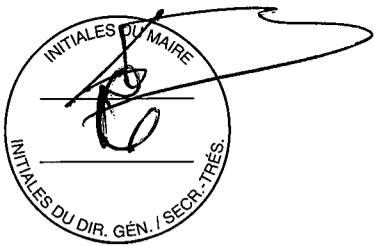
Considérant le projet de mise en place d'un circuit patrimonial sur le territoire de la municipalité;

Considérant la soumission reçue de l'entrepreneur Brisson Paysagiste au montant de 21 619,99 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation d'un aménagement paysager à la borne centrale du circuit patrimonial, située en face du cimetière;

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de l'entrepreneur Brisson Paysagiste au montant de 21 619,99 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation d'un aménagement paysager à la borne centrale du circuit patrimonial, située en face du cimetière.

6. PRÊT DE LA CHAISE DE TENNIS RÉSOLUTION #2016-07-174

Considérant la demande de M. Jean-Philippe Fortin Lessard pour la location de la chaise d'arbitre du terrain de tennis pour une activité à Saint-Agapit, la fin de semaine du 17 et 18 septembre prochain;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de M. Fortin Lessard et de louer la chaise d'arbitre du terrain de tennis pour une activité à Saint -Agapit, la fin de semaine du 17 et 18 septembre prochain. Le prix de la location demandé est une contribution volontaire qui sera remise au comité de loisirs de Deschaillons-sur-Laurent. Le transport est assuré par le demandeur.

Il est de plus résolu que les frais associés à d'éventuels bris lors de cette activité soient remboursés par le demandeur M. Fortin Lessard.

7. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

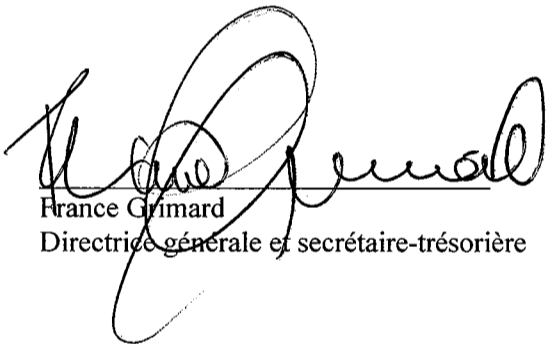
- Point reporté

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

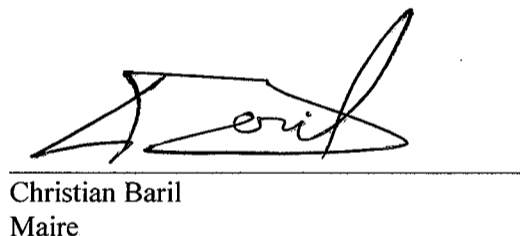
- Projet égout côté-est

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION #2016-07-175

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M^{me} Andréanne Auger à 20 h 28.



France Grimard
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Christian Baril
Maire